

Débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque

-

Ouverture du débat en multiplex, 16 septembre 2020 Compte rendu des échanges

Intervenants

CNDP & CPDP

- Commission nationale du débat public : Chantal JOUANNO, Présidente
- Commission particulière du débat public : Roland PEYLET, Président, Claude BREVAN, Dominique SIMON

Maîtrise d'ouvrage

- Eoliennes en mer de Dunkerque (EMD) : Xavier ARNOULD, directeur du projet Eoliennes en Mer
- Réseau Transport d'Electricité : Laurent CANTAT-LAMPIN, représentant de RTE des Hauts de France
- Direction Générale de l'Energie et du Climat (Ministère de la transition écologique) : Ghislain FERRAN, Adjoint au sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables
- DREAL Hauts-de-France : Catherine BARDY, directrice adjointe

Ouverture de la réunion et présentation du débat public

Pour plus de détails, voir la vidéo de la rencontre et le PowerPoint disponibles sur le [site internet](#) du débat.

La réunion d'ouverture se déroule à 4 endroits en simultané : en présentiel à Dunkerque, Bray-Dunes et Mardyck et en visio-conférence sur l'outil « Zoom ».

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public, introduit la séance en présentant le déroulé de la rencontre et en rappelant les enjeux du débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque.

La rencontre se poursuit par les mots d'accueil des 3 élues et représentantes des collectivités accueillantes : Madame COTINAUT, Vice-Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts de France, Madame GILOOTS, maire de Bray-Dunes et Madame CASTEL, maire déléguée de Mardyck.

Chantal JOUANNO, Présidente de la Commission nationale du débat public, présente ensuite la procédure de débat public en France, telle qu'encadrée par la CNDP.

Après avoir présenté les membres de la Commission particulière du débat public et le secrétariat général en charge de l'animation du débat, Roland PEYLET présente les dispositifs d'information et de participation déployés au cours du débat public. Il rappelle également qu'un questionnaire en ligne a été diffusé avant le lancement du débat pour recueillir les attentes du territoire, et que plus de 500 personnes y ont répondu.

Les différentes salles sont invitées à réagir.

Observations du public et questions relatives au débat public

Pour plus de précisions sur les réponses apportées par la commission du débat public et la maîtrise d'ouvrage, voir [la vidéo de la rencontre](#)

Question 1 (Paulo-Serge L, Virage Energie, ZOOM) : Est-il possible d'organiser des réunions avec la CPDP et de soumettre un sujet qui n'aurait pas été traité jusqu'à présent ?

Réponse de la CPDP : Cette possibilité n'est pas exclue si un sujet n'est pas traité par la commission particulière du débat public au cours des différentes rencontres.

Question 2 (Anonyme à Bray-Dunes) : Existe-t-il un contact téléphonique pour que les échanges se fassent autrement que par internet ?

Réponse de la CPDP : Le débat public ne peut pas être conduit exclusivement par voie électronique. Il doit concerner toute la population et c'est pour cette raison que la commission a tenté malgré les contraintes de la crise sanitaire d'organiser des rassemblements physiques. Elle veillera également à élargir les moyens de s'inscrire aux rencontres (ex. par téléphone).

Question 3 (Anonyme, à Dunkerque) : Quels sont les acteurs qui participeront au focus groupe ?

Réponse de la CPDP : Les groupes sont en cours de constitution, leurs noms figureront sur le site internet du débat, ce seront des pêcheurs, des industriels et des professionnels du tourisme.

Question 4 (Anonyme, à Bray-Dunes) : Mon voisin et moi-même n'avons pas reçu le questionnaire diffusé en mars.

Réponse de la CPDP : Ce questionnaire n'a pas été envoyé par la Poste mais il est paru dans la presse (La Voix du Nord et Le phare dunkerquois) et a été diffusé en ligne sur le site internet du débat.

Question 5 (Anonyme, à Bray-Dunes) : Quelle est la marge de manœuvre de ce débat qui a lieu après la procédure d'appel d'offres ?

Réponse de la CPDP : Les procédures en matière de débats publics sur les projets de parcs éoliens en mer ont évolué. Jusqu'à présent les débats publics avaient lieu après le lancement de l'appel d'offres par l'Etat, c'est le cas pour le débat sur les éoliennes en mer à Dunkerque, le dernier débat public à être organisé ainsi.

De nouveaux débats publics sur l'éolien flottant sont en cours et portent sur des choix de zones, en amont de l'appel d'offres. Pour autant, dans le débat sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque il reste matière à débattre : la question de l'opportunité du projet reste ouverte, y compris les questions de localisation. Ce n'est pas parce que l'appel d'offres est lancé que la décision est prise. Le projet offre dans sa nature des éléments qui doivent permettre des évolutions et qui appellent un certain nombre de questions.

Question 6 (Boris V, à Dunkerque) : Y-a-t-il une procédure de débat similaire organisée en Belgique ?

Réponse de la CPDP : Ce débat public concerne une partie de la population belge, il est donc ouvert aux populations belges intéressées, mais la procédure est française et dépend du droit français. Par conséquent, il n'y aura pas de débat public en Belgique.

Cependant, pour les Belges non francophones une traduction en néerlandais de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage est disponible sur le [site du débat](#).

Question 7 (Xavier V, ZOOM) : Le cyclomaton sera-t-il présent demain à 8h30 devant l'hôtel public de la ville de Dunkerque pour l'opération « Au boulot à vélo » ?

Réponse de la CPDP : Non, cela n'est pas prévu. Toutes les dates de passage du cyclomaton sont à retrouver sur le [site internet du débat](#).

Remarque 8 (Anonyme, à Mardyck) : Il faudrait mieux mettre en avant l'adresse du local et le numéro de téléphone de l'équipe du débat pour les personnes qui ont des difficultés avec Internet.

Question 9 (Anonyme, à Bray-Dunes) : Pourquoi ne disposons-nous pas dès aujourd'hui de l'étude d'impact du projet ?

Réponse de la CPDP : L'étude d'impact nécessite que le projet soit complètement établi. Or il serait contradictoire de mener un débat public alors que le projet est finalisé. Les études d'impact seront réalisées dans un second temps, au moment des enquêtes publiques. Cependant, de nombreuses études et travaux sur la faune viaire et marines nourriront les discussions tout au long du débat.

Présentation du projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque par la maîtrise d'ouvrage

Pour plus de détails, voir la vidéo de la rencontre et le PowerPoint disponibles sur le [site internet](#) du débat

Ghislain FERRAN, de la Direction générale de l'Énergie et du Climat (Ministère de la Transition Ecologique) et Catherine BARDY de la DREAL Hauts-de-France présentent le contexte dans lequel s'inscrit le projet en termes de transition énergétique et reviennent sur la genèse du projet.

Xavier ARNOULD, société Eoliennes en Mer à Dunkerque (EMD) et Laurent CANTAT-LAMPIN, représentant de Réseau Transport Electricité (RTE) des Hauts de France, présentent en détail le projet d'éoliennes au large de Dunkerque.

Les différentes salles sont invitées à réagir.

Observations du public et questions relatives au projet

Pour plus de précisions sur les réponses apportées par la commission du débat public et la maîtrise d'ouvrage, voir [la vidéo de la rencontre](#)

Question 10 (Paulo-Serge L, ZOOM) : Est-il possible de préciser les critères et les conditions de sélection du maître d'ouvrage ?

Réponse de la DGEC : Le cahier des charges de l'appel d'offres est public et librement consultable sur le site de la [commission de régulation de l'énergie](#). Le critère prix compte largement mais il n'est pas le seul critère, ce cahier des charges sera mis à disposition du public pour les prochaines réunions. Les offres non retenues sont en revanche confidentielles. C'est la commission de régulation de l'énergie qui a classé les offres.

Réponse d'EMD : Les trois principaux critères correspondaient au prix, à la robustesse de l'offre et aux aspects environnementaux. L'analyse comparative et la note obtenue par EMD sont disponibles dans la [synthèse du dossier du maître d'ouvrage](#).

Question 11 (Xavier V, ZOOM) : Est-il prévu d'associer les citoyens via une participation financière pour quelques éoliennes ?

Réponse d'EMD : C'est l'un des sujets de discussion porté au débat. Plusieurs acteurs proposent cette participation financière.

Question 12 (Sylvain P, Yacht Club de Bray Dunes et Mer du Nord, ZOOM) : Des aménagements à la navigation sont-ils prévus ?

Réponse de la DDTM du Nord : Le sujet navigation fera l'objet d'une commission nautique à laquelle seront invités les usagers. Les règles qui prévaudront porteront en priorité sur la sécurité de la navigation. La navigation à la voile et l'organisation des sauvetages, notamment en hélicoptère, peuvent être difficiles au passage des pales. Les règles définies seront mises en œuvre par le Préfet maritime

Question 13 (Fabienne C, maire de Mardyck, Mardyck) : Quelle est la capacité à produire des éoliennes avec des partenaires locaux ? Que deviendront les éoliennes en fin de vie ?

Réponse d'EMD : Les premiers appels d'offres pour l'éolien en mer ont favorisé l'émergence d'une filière industrielle nationale, actuellement en cours d'implantation. Ils ont également permis la création de nouvelles usines de production.

Les usines françaises auront des avantages pour se positionner dans les appels d'offres d'EMD. Structurer le tissu local et identifier les secteurs dans lesquels il y aura des besoins, est un véritable enjeu pour le dunkerquois. Les acteurs économiques liés au projet seront des groupes internationaux importants (Siemens, General Electrics etc.) qui auront besoin de sous-traitants.

Comme pour les éoliennes terrestres, le démantèlement des éoliennes en mer doit être intégré à l'appel d'offre. Des études financières seront transmises à l'Etat, deux ans avant le démantèlement. Les filières de traitement des pales et de valorisation des composants ne sont pas encore toutes développées, mais il s'agit d'une filière émergente.

Question 14 (Bernard B, président de l'association GOELAND, à Mardyck) : Les données des études réalisées par certaines associations avifaunes sont-elles prises en compte ?

Réponse de la DGEC : Ces données sont bien sûr prises en compte. De nombreuses études sont actuellement lancées sur la question avifaune et plusieurs associations suivent le passage des oiseaux.

Ces données seront complétées par d'autres études qui permettront de mieux comprendre et connaître les comportements de la faune. A l'issue des études d'impact, des mesures compensatoires pour les oiseaux seront proposées.

Question 15 (Kévin L, Nouveau regard pour Bray-Dunes, à Bray-Dunes) : Y aura-t-il des compensations pour la pollution visuelle engendrée par les éoliennes (notamment sur l'activité touristique de la région) ?

Réponse d'EMD : Le paysage est un enjeu que le législateur a pris en compte. La maîtrise d'ouvrage sera soumise à une taxe éolienne d'environ 16 000 à 17 000 euros par MGW par an. Pour un parc éolien de 600 MGW au maximum, la taxe annuelle sera de l'ordre de 10 millions d'euros à répartir pour moitié sur les communes du littoral français qui sont en co-visibilité avec le parc. Le reste sera distribué aux comités des pêches nationaux, régionaux et départementaux, à la SNSM et à l'Agence française pour la biodiversité.

Question 16 (Jean-Michel H, Bray-Dunes) : les habitants de Bray Dunes pourront avoir des tarifs préférentiels sur l'électricité ?

Réponse d'EMD : Cela n'est pas prévu. EMD bénéficie à travers cet appel d'offre d'un mécanisme de complément de rémunération avec un tarif fixe.

Question 17 (Anonyme, à Bray-Dunes) : Quelle est la hauteur des éoliennes, pales comprises ?

Réponse d'EMD : Les éoliennes de 12 et 16 MGW auront un diamètre compris entre 200 et 260 mètres, une hauteur de mât situé au-dessus du niveau de la mer de 125m à 170m et auront une longueur de pale entre 100 et 130m. Leur hauteur globale sera comprise entre 225m et 300m.

Question 18 (Franck G, représentant des Dockers sur le port de Dunkerque et élu à Dunkerque, à Dunkerque) Pourquoi le projet de parc éolien est-il implanté sur un site Natura 2000 ?

Réponse de la DGEC : Ce choix ministériel a été fait à partir d'une étude réalisée en 2015 qui a défini la zone comme étant particulièrement propice à l'énergie éolienne. Les enjeux en matière d'environnement sont forts et connus, mais ces zones n'interdisent pas le développement des projets, tant que ces derniers respectent l'environnement. Des études d'incidence sont demandées en amont, le maître d'ouvrage devra produire des études d'impacts plus lourdes que les études Natura 2000, et devront répondre à des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser).

Question 19 (Benjamin P, à Dunkerque) : Quid de l'intermittence des éoliennes ?

Réponse de la DGEC : Pour son bilan électrique en 2019, RTE a réalisé une étude montrant que le mix énergétique français est suffisamment flexible pour intégrer une grande capacité d'énergie intermittente sans avoir besoin de recourir au fossile, car le pays est suffisamment grand et dispose de climats diversifiés. La France possède ainsi une diversité non négligeable dans son mix (avec une base nucléaire et d'hydro-électricité à un niveau important). Le bilan montre que les parcs éoliens terrestres et solaires français installés en 2019 ont permis d'éviter l'émission de 22 millions de tonnes de CO₂.

Question 20 (Olivier F, Dunkerque) : Quid du recyclage des moteurs et des matériaux ?

Réponse d'EMD : Ces sujets sont abordés par l'ADEME. Nous allons les approfondir.

Question 21 (Dominique C, ZOOM) : Une étude sur les nuisances marines a-t-elle été effectuée ?

Réponse d'EMD : Des études ont été menées par les porteurs de projets sur les animaux marins, sur les ressources halieutiques et les habitats. Elles ont démarré fin 2019, menées par des bureaux d'études experts et reconnus pour leur connaissance locale et associations et scientifiques.

Question 22 (Paulo-Serge L, Virage Energie, ZOOM) Quid d'un partenariat avec les équipes de l'Université du Littoral de Côte d'Opale (ULCO)

Réponse d'EMD : Un partenariat est déjà en cours

Question 23 (Myriam S, EELV Flandre Maritime, ZOOM) : Pourquoi avoir choisi EMD comme porteur de projet, soit EDF, celui qui est le plus endetté ?

Réponse de la DGEC : Ce projet est vaste et sera engagé sur plus de 20 ans. La capacité de robustesse des finances et de l'endettement du candidat fait partie des critères de sélection et a été observée par le Comité de Régulation de l'Energie.

Question 24 (Lydie H, ZOOM) : Avec ce projet, le dunkerquois n'a pas grand-chose à gagner à part d'hypothétiques sous-traitances ?

Réponse d'EMD : La base de maintenance génératrice d'emplois sera installée à Dunkerque, et au-delà il faudra travailler ensemble pour que l'ensemble du territoire puisse en tirer profit.

Question 25 (Francis P, à Mardyck) : Quelles seraient les conditions pour lesquelles le projet pourrait s'arrêter ?

Réponses d'EMD et du RTE : L'Etat a imposé à travers le cahier des charges, la mise en place de garanties financières de compensation éventuelle en cas d'abandon imprévu. Il y aura une indemnité financière.

Question 26 (Thierry L à Mardyck) : Quel est l'impact environnemental des éoliennes de 200m de haut déjà implantées ?

Réponse d'EMD : Des éoliennes de ce type ont déjà été installées mais par encore en France. L'impact environnemental dépendra des conditions du site où le parc sera implanté

Question 27 (Benoît J, groupement des amis de Bray-Dunes, à Bray-Dunes) : La clé de répartition des indemnités du parc éolien ne se fait pas en fonction du nombre des éoliennes au large des communes concernées mais du nombre d'habitants : pourquoi ?

Réponse de la DGEC : La répartition du nombre d'habitants est une procédure classique du droit français. La totalité de l'indemnisation est partagée au prorata du nombre d'habitants en introduisant un facteur kilométrique par rapport aux distances des éoliennes.

Réponse d'EMD : Cela est validé par la loi de finances, mais peut évoluer.

Question 28 (Monsieur S à Bray-Dunes) Avec cette forêt d'éoliennes verra-t-on encore un coucher de soleil ?

Réponse d'EMD : Oui.

Réponse de la CPDP : Des montages photographiques sont réalisés par les porteurs de projet. Sur la question du paysage, une rencontre publique pour approfondir le sujet sera organisée à Zudycoote, le 23 septembre.

Question 29 (Camille H à Bray-Dunes) Qui rémunère le MO et qui paie les factures liées au démantèlement ?

Réponse d'EMD : Les porteurs du projet apportent des garanties financières sur le sujet. Les fabricants du parc interviendront pour procéder au démantèlement après 30 ans d'exploitation. Les coûts liés au démantèlement sont inclus dans le projet.

Question 30 (Grégory B à Dunkerque) : Quel serait le coût réel de cette énergie ?

Réponse d'EMD : Il n'y aura pas de surcoût lié au démantèlement des éoliennes.

Réponse du RTE : Dans un mix électrique qui comprend des énergies renouvelables et des centrales plus pilotables, il est nécessaire de faire des prévisions pour adapter les moyens de production à la consommation. Nous parvenons de façon précise à connaître ce qui sera produit in fine. RTE intègre les aléas dans sa prévision, et ce quel que soit le type de production d'électricité.

Question 31 (Christophe S, association GOELAND, Dunkerque) : Quelle est la distance des éoliennes ?

Réponse d'EMD : Les éoliennes sont espacées de 6 à 7 diamètres de rotors, ce qui correspond à plus d'un kilomètre.

Question 32 (Véronique D, à Dunkerque) : Comment et pourquoi la zone d'implantation est passée de 180km à 50km pour produire le même nombre de MGW ?

Réponse de la DGEC : La zone de 180km ne correspondait pas la zone d'implantation, mais à une zone d'étude pour pouvoir définir une aire plus réduite pour développer le projet. Les grandes contraintes et enjeux les plus forts (enjeux environnementaux, de pêche et maritimes) ont été pris en compte, et cette zone a pu être réduite à 73km.

Question 33 (Elise B, de l'Office Français pour la Biodiversité, ZOOM) : Y-a-t-il une réunion concernant la thématique environnementale et si oui laquelle ?

Eclectic Experience, équipe d'animation de la salle ZOOM : La réunion concernant la thématique biodiversité et impacts sur les milieux marins aura lieu le 15 octobre à Leffrinckoucke.

La réunion s'achève, Roland Peylet remercie tous les participants et rappelle les dates des [prochains événements](#).